

Écosse. Il me semble que le gouvernement aurait au moins pu nous dire, depuis lors, si cette correspondance sera déposée.

M. l'Orateur: Les autres avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: Entendu.

QUESTIONS ORALES

L'HABITATION

LA DIMINUTION DES MISES EN CHANTIER ET LA POLITIQUE DE RESTRICTIONS—LA STIMULATION DU BÂTIMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances si la grave diminution des mises en chantiers, ramenées en mai à un taux annuel inférieur à 130,000 unités, est le fruit de la politique de restrictions du gouvernement et si elle exprime ses principes directeurs?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le nombre des mises en chantiers augmente considérablement.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, selon le gouvernement, un nombre raisonnable de mises en chantiers aurait-il des effets inflationnistes ou déflationnistes?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, il m'est très difficile de répondre si cela aurait des effets déflationnistes mais je ne pense pas que cela entraîne des effets inflationnistes.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, étant donné la diminution sensible de la construction domiciliaire, ce qui met les individus à dure épreuve et qui est évidemment inflationniste en ce sens qu'elle accroît le coût de la vie et entraîne la hausse des salaires escomptés, le ministre, tenant compte de ces données alarmantes, est-il disposé à annoncer à la Chambre les mesures qu'il espère prendre afin que la construction domiciliaire remonte à un niveau satisfaisant, acceptable et normal?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, peut-être pourrais-je répondre à cette question, car j'ai un rapport du ministre chargé de l'habitation. Je tiens à redire que le gouvernement s'inquiète de ces chiffres et je répète...

Une voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: Voulez-vous vraiment une explication?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous parlez comme «Rawhide».

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire se rapproche de celle du chef de l'opposition. Je demanderais au premier ministre d'exposer la position du gouvernement quant aux façons d'améliorer les mises en chantier au Canada étant donné le grave recul des cinq premiers mois de l'année.

M. l'Orateur: A l'ordre. La question de l'honorable député de Broadview me paraît avoir une très grande portée. Il voudra peut-être la reformuler. Il invite un ministre de la Couronne à faire une déclaration générale. Je ne crois pas le moment opportun.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, le premier ministre ferait-il une déclaration avant que le Parlement ajourne au sujet des mesures que le gouvernement envisage pour résoudre le grave recul des mises en chantier qui a été de 50.1 p. 100 dans les villes au cours des cinq premiers mois de l'année?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je transmettrai la suggestion au ministre.

L'hon. M. Stanfield: A titre de question supplémentaire, monsieur l'Orateur, je demanderais au premier ministre de bien vouloir cesser de faire un jeu d'un sujet d'aussi grande importance non seulement pour la Chambre mais pour le pays...

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: ...et de dire à la Chambre si le gouvernement compte prendre des mesures pour faire face à cette situation très grave, et d'indiquer très brièvement quelles seront ces mesures.

Le très hon. M. Trudeau: Il est parfois difficile de savoir si les députés de l'opposition veulent vraiment tous les faits ou s'ils veulent faire de la situation un sujet de politacillerie.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. En vertu de l'article 39 du Règlement, les députés ont le droit de poser des questions. Les ministres ne sont pas tenus d'y répondre, mais s'ils le font, leurs réponses ne devraient pas être frivoles, spécieuses, évanescentes et non pertinentes.